Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902019-20251216-DCM202512073-DE

PLOUMOGUER

TI-KÊR PLONGER

Séance ordinaire du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre, dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal de la commune de PLOUMOGUER légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Gisèle CARIOU, Maire.
Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme Josiane CARIOU, Christine LETOURNEL, Denis LEGRAND, Tiphaine FLOCHLAY, Valérie LE BOUCHER et Patrice COATANÉA, absents excusés ayant donné respectivement pouvoir à Mme Gisèle CARIOU, Hervé QUINQUIS, Joël PERCHOC, Karine KÉRÉBEL et Solène HÉLIÈS.
Le quorum a été atteint avec 11 présents.
M. Hervé QUINQUIS a été désigné secrétaire de séance.

Délibération DCM n°2025-12-073 Déclaration d'intérêt pour l'acquisition à l'amiable du bâtiment historique de l'école privée

Depuis plusieurs années, l'école privée travaille sur un projet de construction d'un nouveau bâtiment, en lien avec le bâtiment de maternelle et la rue des Coquelicots. Ce projet, engagé depuis près de cinq ans, ouvre la possibilité pour l'école de libérer son bâtiment historique.

Cette perspective a permis à la commune de lancer une réflexion plus large sur l'avenir de ce site. L'emplacement du bâtiment historique, situé en plein cœur de bourg, présente un intérêt stratégique majeur. Il se trouve en effet à proximité immédiate de Ti An Dudi, qui accueille déjà des activités de type FabLab et coworking. L'ensemble pourrait contribuer à renforcer la dynamique du centre-bourg, à favoriser une densification maîtrisée et à offrir de nouvelles opportunités pour les associations et les habitants.

Dans ce contexte, la commune a demandé aux services des Domaines une estimation de la valeur du bâtiment historique, de la cour Sud et des dépendances qui s'y trouvent. Aucun projet de rénovation ou d'affectation n'est arrêté à ce stade : l'objectif est d'abord de sécuriser la maîtrise foncière afin d'ouvrir la voie à différents scénarios possibles (équipements publics, mixité logements/équipements, soutien à la vie associative, etc.).

Sur cette base, la commune souhaite poursuivre les démarches nécessaires pour avancer dans la discussion avec l'école : réalisation des bornages, envoi d'un courrier d'intention, et étude des conditions dans lesquelles elle pourrait accompagner l'école dans son projet, notamment par la préparation du cautionnement lié au prêt que celle-ci pourrait solliciter.

L'enjeu est aujourd'hui de confirmer l'intérêt communal pour engager une négociation amiable, sans préjuger du projet final, mais en affirmant l'importance stratégique de ce site pour l'avenir du cœur de bourg.

Résultat du vote : unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,
Gisèle CARIOU